

Formulaire d'inscription 2019, tirage le 14 novembre 2019

L'objectif de ce concours est de vous accompagner dans vos projets d'études menant à la carrière dont vous rêvez.

Des experts sont présents pour vous, à votre Caisse, pour vous offrir des conseils judicieux permettant de franchir toutes les étapes de vos projets avec succès.

IDENTIFICATION

DATE _____

Prénom:	Nom:
Adresse postale:	
Adresse électronique:	
Téléphone:	
No Folio:	
Date de naissance:	Sexe:
Date du plan financier:	
Niveau d'études:	
Programme d'études:	
Institution d'enseignement:	

RÈGLEMENTS - MA BOURSE, MON AVENIR ! - 2019

1. Être membre de la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré depuis plus de 90 jours.
2. Être âgé de moins de 30 ans à la date du tirage.
3. Avoir réalisé son plan financier jeunesse, ou encore sa mise à jour annuelle, avec la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré entre le 3 janvier 2019 et le 1^{er} novembre 2019, lors d'une rencontre avec un conseiller à la Caisse ou par téléphone.
4. Être inscrit à temps plein au niveau secondaire V, DEP, collégial ou universitaire pour la session printemps ou automne 2019 dans une institution d'enseignement reconnue et avoir réussi sa session. Une preuve de fréquentation scolaire devra être fournie sur demande.
5. Début du concours: 3 janvier 2019. Complétez le bon de participation remis par votre représentant jeunesse au plus tard le 1^{er} novembre 2019 pour le tirage du 14 novembre 2019.
6. Un tirage au sort sera fait parmi les participants éligibles. 2 bourses de 500 \$ au niveau secondaire V, 2 bourses de 500 \$ au niveau DEP, 12 bourses de 500 \$ au niveau collégial, 12 bourses de 1 000 \$ au niveau universitaire. Il y aura donc 28 gagnants, pour un montant total de 20 000 \$.
7. Un même étudiant ne peut être déclaré gagnant plus d'une fois au cours de ses études.
8. Il ne peut y avoir plus d'un gagnant par famille immédiate (frères et soeurs) par année.
9. La personne devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique et consentir à ce que son nom, photographie et ville de résidence soient utilisés à des fins publicitaires et ce, sans compensation monétaire.
10. Les employés-étudiants de la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré ainsi que les enfants des employés et des dirigeants de la Caisse ne sont pas éligibles.